



Accueil parascolaire de Champvent

Règlement

Informations générales

La Commune de Champvent propose un service d'accueil parascolaire pour les enfants de la Commune fréquentant les collèges de Champvent et Chamblon.

Le service est disponible en fonction des horaires scolaires et de transports :

- **Période 1 : 7h10 à 8h10 :**

Garde uniquement (si l'enfant souhaite un petit-déjeuner les parents fournissent le repas)

- **Période 2 : 11h40 à 13h10 :**

Garde et repas de midi

- **Période 3 : 14h45 à 17h30 :**

Garde uniquement. 30 minutes de surveillance des devoirs sans responsabilité de la surveillante. À charge des parents de contrôler les devoirs de leur enfant. Goûter tiré du sac.

L'accueil parascolaire fonctionne uniquement en période scolaire, il est fermé durant les vacances et jours fériés.

Fréquenter l'accueil parascolaire c'est ;

- Passer un moment convivial avec d'autres enfants
- S'ouvrir à d'autres saveurs et élargir la palette de ses sensations gustatives lors des repas
- Devenir autonome
- Concilier horaires d'écoles et horaires de travail des parents
- La possibilité de jouer ou faire les devoirs
- Une qualité d'accueil et d'écoute de(s) l'animateur-ice(s)

La cantine offre ;

- Un repas équilibré, un menu adapté à certaines allergies
- Des produits frais confectionnés le matin même, une réflexion sur la qualité, une chaîne du chaud et du froid irréprochable
- Une portion de protéines (viande, poisson, œuf) adapté à l'âge
- De légumes/salade et farineux à volonté
- Un dessert à base de fruits ou de produits laitiers de préférence
- L'eau comme boisson de référence

Les absences et les modifications de fréquentation doivent être annoncées à la directrice de la structure la veille au soir ou au plus tard le jour même avant l'ouverture de la structure.

Pour les repas avant 8h30 :

- **Madame Guylène Gasser**
078/ 871 93 83

L'absence est prise en compte dès confirmation de réception de la part de la directrice par téléphone ou par messagerie.

Les questions relatives à la facturation sont gérées par le bureau communal :

- 024/459 26 14
greffe@champvent.ch

Inscriptions

Les parents (le représentant légal) des élèves intéressés à fréquenter l'accueil parascolaire doivent obligatoirement remplir le formulaire d'inscription et le retourner au :

- **Bureau communal, Grand-rue 8, 1443 Champvent.**

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Elles s'effectuent pour l'année scolaire en cours. Si un élève ne souhaite plus bénéficier de la structure en cours d'année, un préavis écrit est demandé avec un délai de résiliation de un mois à compter la fin du mois de l'envoi. Toute modification de fréquentation doit également être communiquée dans ce délai.

Tarifs

Période 1	CHF 8.00	Période 2	CHF 14.00	Période 3	CHF 20.00
-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Les prestations sont facturées si l'absence de l'enfant n'a pas été annoncée dans les délais.

La facturation intervient mensuellement avec le paiement à 30 jours. Les prix indiqués comprennent les prestations d'encadrement du personnel de l'accueil et du repas de midi.

Absences et maladies

Il appartient aux parents d'excuser son enfant s'il est empêché de venir. Il peut le faire à l'avance par téléphone auprès de la directrice, mais au plus tard avant l'ouverture de la structure d'accueil à 7h00 et avant 8h30 pour le repas. Seules les absences annoncées par les parents ou un adulte responsable de l'enfant seront prises en compte.

Les parents (le représentant légal) ont l'obligation de signaler immédiatement à la directrice de la structure toute maladie contagieuse. La structure d'accueil ne pourra accueillir un élève qui présente des risques de contagion pour les autres enfants.

Encadrement

Un contrôle général des présences est effectué sur la base des inscriptions. En cas d'absence non annoncée, les parents en sont avisés.

Le personnel s'assure que les élèves sont libérés selon les instructions écrites des parents.

Du matériel récréatif et un espace de lecture, d'étude et de jeux sont mis à disposition des enfants.

Prévention santé

Chaque élève fréquentant la structure parascolaire amène, dans un sac en tissu, une brosse à dent, un gobelet et un tube de dentifrice. Le matériel doit comporter le nom de l'enfant. Il peut être laissé sur place dans un endroit aménagé à cet effet. Le personnel se charge de superviser et d'inciter à une bonne hygiène buccodentaire.

Responsabilités

La commune décline toute responsabilité en ce qui concerne :

- Les affaires personnelles des enfants
- Le trajet entre l'école et la structure parascolaire

Les parents confirment que l'enfant est en bonne santé et qu'il est assuré contre la maladie et les risques d'accidents pouvant survenir durant la fréquentation de la structure d'accueil ainsi qu'en matière de responsabilité civile.

Exclusion

Un élève dont le comportement prêterait le bon fonctionnement de la structure d'accueil peut être exclu après un premier avertissement écrit et un préavis de trois jours.

Un retard de paiement peut entraîner l'exclusion de l'élève.

Par leur signature sur l'inscription, les parents s'engagent à respecter nos valeurs pédagogiques :

- Déléguer aux animateurs-rices une part d'autorité sur leur enfant
- Soutenir les encadrants dans l'application des principes de ce règlement et d'en être le relais pour aider leur enfant à s'y conformer
- Permettre l'amélioration des prestations et à s'exprimer conjointement avec leur enfant sur les satisfactions et insatisfactions.

Par sa signature sur l'inscription l'élève s'engage à :

- Respecter les autres élèves comme il souhaite être respecté ; dans son langage, ses gestes et son attitude, en contribuant au calme ainsi qu'en respectant les affaires de ses camarades
- Se respecter ; en se lavant les mains avant de passer à table, à manger suffisamment et de manière équilibrée, à prendre garde à l'hygiène de ses dents
- Respecter les mets préparés et le travail des cuisiniers, en goûtant à tous les aliments proposés (ses goûts peuvent changer), sans jouer avec la nourriture et en n'emmenant pas de boissons ni d'aliments sucrés
- Respecter le lieu et le matériel mis à disposition, en apportant sa contribution au bon climat et à la convivialité pour que tous puissent recharger leurs batteries avant et après l'école.
- Ne pas utiliser de téléphone portable ou Ipod, à ne pas véhiculer d'images à caractère pornographique ou violent
- Respecter l'autorité et les consignes des animateurs-rices chargés de sa surveillance.

Date : _____

Nom, prénom et signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____